

Un système

de retraites universel

Un système de retraites universel, d'accord, mais lequel ?

Marianne COUDROY, FOF-Bretagne

Un débat est annoncé par le gouvernement sur la réforme des retraites. Mais l'essentiel ne sera pas mis sur la table: la réforme prévoit **un système universel par points, sans augmentation des cotisations**. Seules les modalités de mise en place et les délais seront discutés.

Et si les salarié.es, les citoyen.nes s'autorisaient à un véritable débat sur le projet de système de retraites qui correspondrait réellement à leurs besoins? S'ils pouvaient en définir démocratiquement les règles? Sur quelles valeurs fonder une réforme juste des retraites?

Actuellement la tendance est à la culpabilisation des retraités, considérés comme un coût pour la société. Mais la réflexion évolue. Les retraités ne sont pas des charges pour la société. Ils sont de plus en plus nombreux à être actifs, contribuent au développement de la société. La retraite ne devrait donc pas être faite pour rémunérer leur activité passée mais leur activité présente. Le temps passé dans des associations, à élever ses petits-enfants, à s'occuper de sa famille, se cultiver, participer à la vie de la cité, est aussi essentiel au bien commun que le temps passé dans l'emploi en entreprise, mais il n'est pas reconnu.

Peut-on envisager de rémunérer une autre activité que l'emploi? Les congés maternité ou de formation, ne sont-ils pas déjà des brèches pour viser la reconnaissance de l'activité hors emploi? À EDF par exemple, on ne part pas en retraite mais en cessation d'activité. Ce concept permet d'envisager une continuité salariale. On peut également prendre appui sur le statut des « intermittents du spectacle ». Et si la retraite devenait un droit universel?

Pour quelle raison imposer ce système par points?

Le système par points est défendu par de nombreux acteurs: le gouvernement, la CFDT depuis 2008, les demandes conjointes du PS (2010), de l'UMP-LR (2013), le Medef, les références européennes (Suède, Allemagne notamment)... Ce qui n'est pas précisé, c'est que là où il a été mis en oeuvre (Suède, Italie, Allemagne), le niveau des retraites a baissé.

Le régime à points est présenté comme étant le plus juste car il permet que « chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits à la retraite ».

Un système de retraites universel

Il faut savoir qu'on peut appliquer ce même principe avec un régime à annuités, celui que nous connaissons. Un régime à annuités est un système dans lequel les entreprises s'engagent collectivement à payer des pensions de retraite en fonction des salaires passés. La pension de retraite est donc ici vue comme une continuité du salaire.

Un système à annuités garantit un niveau de pension en fonction des salaires passés et est beaucoup plus souple car s'il permet le basique «chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits à la retraite», il permet, aussi, une infinité de règles que le système à points interdit.

Depuis près de 30 ans, le système ultra libéral ne tolère plus aucune augmentation des prélèvements et a même réussi à les baisser, pour conserver la valorisation du capital. Le rapport Delevoye affiche clairement une volonté de limiter les prélèvements pour la retraite à 28% des salaires bruts. **Ceci est incompatible avec un système à annuités et c'est la raison pour laquelle le régime à points est imposé**: ce sont les salarié.es et les retraité.es d'aujourd'hui qui supporteraient l'incertitude du niveau de leurs pensions.

Le projet de loi du gouvernement est un système de retraite par points et à **cotisations définies**. Dans ce système, le niveau de pension est imprévisible et sa baisse, inéluctable. Il est basé sur l'accumulation individuelle de points et la cotisation définie est dans le projet de loi fixé à 14% du PIB. Ainsi, la pension de retraite dépendra des points accumulés, et donc des salaires de toute la carrière. Il est assez simple d'imaginer la pension des femmes, des précaires, des études longues... et que plusieurs milliers de retraités supplémentaires vont impacter le budget dans les années à venir. La régulation se fera par la baisse de la valeur du point. Et la baisse des pensions concernera également la population formée des retraité.es actuels (les) si le plan du gouvernement voit le jour. Le système proposé est un système qui ne fait que des perdants.

D'où l'importance d'un système de retraite à **prestations définies**. Dans ce système, le niveau de pension est garanti au moment du départ à la retraite.

Est-il possible de financer des retraites décentes pour tous?

La question du financement est donc au centre de la réforme. Les syndicats, les associations et partis qui n'hésitent pas à mettre en cause ce tabou de l'augmentation des prélèvements pour les retraites¹, soutiennent qu'il est possible de mettre en place un système universel, juste et égalitaire, par annuités. Ils font des propositions qui peuvent varier mais qui doivent converger pour aboutir.

¹ CGT, Solidaire, FSU, FO, Attac, Fondation Copernic, les partis et mouvements de gauche.

Un système de retraites universel

Ils considèrent essentiel de maintenir les retraites dans la sécurité sociale.

Ils réaffirment la formule d'Ambroise Croizat au fondement de la sécurité sociale :

« *Vivre sans l'angoisse du lendemain, de la maladie ou de l'accident de travail, en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins* ».

Ce système a été mis en place au sortir de la guerre dans un pays à reconstruire, dans un contexte de fort discrédit du patronat, par la collaboration et des rapports de forces politiques et syndicaux puissants.²

Les cotisations versées ne transitent pas par les marchés financiers (comme ce serait le cas si nous avions un système de retraites par capitalisation) mais servent immédiatement à payer les pensions des générations précédentes. Ces systèmes organisent les solidarités en leur sein, les cotisations sont une forme du salaire socialisé, c'est-à-dire que celui-ci est versé à un pot commun. Les cotisations des salariés servent à payer les retraites actuelles, de génération en génération et la collectivité décide de sa répartition, pour payer les pensions et attribuer des solidarités (près d'un tiers de la masse des pensions) aux personnes au chômage, aux femmes éduquant leur enfant, aux veuves et parfois aux veufs.

Maintenir notre système de retraites dans le système de sécurité sociale, c'est garantir un financement stable capable de répondre aux besoins.

Toutes les réformes précédentes ont porté atteinte à ce financement. Il faut ajouter à cela les charges ou le manque à gagner en raison du blocage des salaires, des exonérations de cotisation pour les heures supplémentaires, sur la participation, l'intéressement, et sur l'assurance chômage. Toutes ces mesures privent la branche retraite de la sécurité sociale de ressources : si les salaires sont plus élevés, les cotisations sont plus élevées ; les chômeurs ne cotisent pas pour la retraite. Les exonérations de cotisation, ce sont des baisses de financement pour la retraite et donc des baisses de ce salaire socialisé, explicité plus haut.

Les retraites devraient être financées par **tous** les revenus distribués par les entreprises, salaires, participation, intéressement, dividendes, sans exonération ; la cotisation ne concernerait pas les investissements indispensables à la pérennité de l'entreprise.

Un mot sur les « cotisations patronales ». C'est un abus de langage, ces cotisations sont prélevées sur la valeur ajoutée de l'entreprise créée par le travail des salariés et ne sont pas prises dans la poche du patronat. Cette « croyance » fait qu'on « oublie » de faire cotiser les revenus de la spéculation.

² Cf les films *La Sociale*, *Les jours heureux*, de G. Perret.

Un système de retraites universel

Le montant global des retraites versées est de 325 milliards d'euros. Cet argent est reversé dans l'économie par la consommation et les activités des retraités. On ne peut pas en dire autant des revenus des actionnaires. Les revenus financiers des grandes entreprises et des banques représentent 320 milliards d'euros. Cet argent part sur les places financières ou dans l'immobilier pour faire de l'argent... qui, à son tour, repart sur les places financières. Ponctionner ces revenus financiers, ne serait-ce qu'au niveau des cotisations actuelles des entreprises à la Sécurité Sociale, rapporterait à celle-ci 84 milliards d'euros.

Qu'est-ce que l'égalité des retraites? Quel est le niveau minimum pour une pension permettant de ne pas finir sa vie dans la misère? Le nombre d'annuités nécessaires pour dépasser ce niveau, l'âge du départ possible à la retraite, la manière de prendre en compte les métiers pénibles ou à fortes contraintes? Plutôt que de ramener tout le monde au plus bas niveau, définissons et imposons ensemble un véritable droit à la retraite pour tous, seul moyen de s'opposer à la régression proposée par la réforme.

Références pour cet article :

Cerise Coopérative, n° Octobre 2019
cerises@plateformecitoyenne.net,
Politis

Le projet de réforme en quelques mots

- Système unique par points et suppression de tous les régimes spéciaux: non négociable.
- Équilibre financier et plafonnement des cotisations: non négociable.
- Pilotage paritaire assurés / employeurs pour la mise en œuvre, dans le cadre imposé par le parlement et le gouvernement par la loi de finance: non négociable.
- Mise en œuvre en 2025.
- Valeur du point? Personne ne sait qui la fixera.
- Pas de départ sans décote avant 64 ans, sauf pour les carrières longues.
- Des droits collectionnés en trimestres avant 2025 seront convertis en points (négociation à venir).
- Âge de départ repoussé automatiquement de 4 mois à chaque gain d'espérance de vie.
- Mesures de solidarité (à négocier) financées par l'impôt, donc modifiables par le gouvernement.
- Cotisation des hauts salaires plafonnée: ils se tourneront vers des systèmes de retraite privés pour compléter leurs revenus, ce qui fragilisera le système de solidarité.
- Baisse de pension à prévoir pour les carrières hachées ou incomplètes, qui ne pourront plus se rattraper par le calcul fondé sur les meilleures années.

Un système de retraites universel

- Baisse à prévoir pour les salariés de la fonction publique, dont le calcul des pensions ne sera plus fait en fonction des salaires des 6 meilleurs mois, mais sur toute la carrière. Les primes seront intégrées au calcul.
- Pas d'amélioration pour les plus précaires, qui cotiseront pour leurs mini jobs sans dépasser le seuil du minimum vieillesse.
- Pour les fonctionnaires, baisse de retraites à prévoir, le calcul n'étant plus fondé sur les 6 derniers mois de la carrière mais sur toute sa durée. Les primes devraient être intégrées.

Régime à points ou régime par annuités ?

L'actuel régime de base du privé de la Sécurité Sociale, comme le régime général des fonctionnaires, sont des systèmes à annuités. Dans le privé, la retraite de base est égale à 50% de la moyenne des meilleures 25 années de la carrière. Dans le public, elle est égale à 75% de la moyenne des 6 meilleurs salaires bruts consécutifs d'une carrière. Donc, le montant de la retraite est déterminé en fonction des salaires antérieurs.

Le régime complémentaire des salariés du privé Agirc-Arrco est un régime à points : nous accumulons des points par des cotisations tout au long de notre carrière et le montant de la retraite est déterminé par le nombre de points multiplié par la valeur du point au moment de prendre la retraite. Le montant de la retraite est fonction d'une valeur de point que nous ne connaissons pas, a priori.

C'est la philosophie politique du système de retraites qui conditionne le choix. Voulons-nous que la pension de retraite soit conçue comme une continuité du salaire, ou comme la contrepartie de sommes que nous aurions versées par nos cotisations ?

Dans le premier cas, le droit à la retraite est garanti pour toutes et tous selon des règles prédéterminées, et celles-ci déterminent le montant des cotisations à réaliser. Dans le second cas, il n'y a aucun engagement, et c'est le marchandage entre niveaux de cotisations et niveau des retraites qui prévaudra.

Le rapport Delevoye indique que le volume des cotisations réservées aux retraites sera de 28% des salaires bruts. Avec le vieillissement de la population, un système à points permet d'ajuster les retraites à la baisse, sans changer ce paramètre. Une proposition qui ne peut qu'être soutenue par le patronat !